

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.050

**Attribution d'une
subvention au GIP
Charente Solidarités
dans le cadre de
l'opération
ambassadeurs de
l'efficacité
énergétique**

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.050**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GIP CHARENTE SOLIDARITES DANS LE CADRE DE L'OPERATION AMBASSADEURS DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le GIP Charente solidaritéS, en partenariat avec GrandAngoulême, a d'ores et déjà piloté 3 opérations relatives à la lutte contre la précarité énergétique :

- « activons le lien » en 2011, avec l'accompagnement de 302 ménages par 5 services civiques et des réductions constatées de 14 % sur les consommations d'électricité et de 28 % sur les consommations d'eau en l'espace de 6 mois.
- « Maîtrise de l'Energie et des Fluides (MDEF) » de septembre 2012 à août 2013 avec l'accompagnement spécifique de 150 foyers sur les secteurs des MDS de Soyaux et Ma Campagne - La Couronne par 2 services civiques, avec des économies d'énergie constatées variant de 13,7 % sur le secteur de Soyaux à 20,2% sur le secteur Ma Campagne / La Couronne.
- « Ambassadeurs de l'efficacité énergétique (AEE) » qui a permis, de 2013 à 2016, d'accompagner sur le Département, 1835 ménages avec des réductions moyennes respectives de 18,08 % et 18,36 % des consommations d'énergie et d'eau, pour une réduction globale des factures d'énergie des ménages estimée à 699 771 €.

Le conseil d'administration du GIP Charente SolidaritéS a souhaité renouveler cette dernière opération à l'échelle du Département pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un recrutement de 6 emplois d'avenir encadrés par un coordonnateur. Le montant total du projet pour la deuxième année (2018) s'élève à 139 732 €.

Pour l'année 2017, l'objectif fixé de 500 accompagnements à l'échelle du département a été dépassé. Sur le territoire de GrandAngoulême, 221 foyers ont accepté l'accompagnement par un des ambassadeurs de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat entre EDF et le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, GrandAngoulême, labellisé TEPCV, a pu bénéficier d'une opération de distribution de LED. Des kits ont été répartis dans les communes de l'ex GrandAngoulême aux familles les plus modestes. Pour cette deuxième phase de distribution, GrandAngoulême souhaite mettre à disposition des kits au GIP Charente SolidaritéS afin qu'il puisse en faire bénéficier les ménages qu'il accompagne.

Considérant que l'action ambassadeurs de l'efficacité énergétique permet de lutter contre la précarité énergétique et également de réduire significativement les consommations d'énergie dans l'habitat par un accompagnement individualisé et suivi dans le temps,

Considérant que cette action participe à l'objectif de la démarche Territoire à énergie positive (TEPos),

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 8 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 4000 € au GIP Charente Solidarités pour l'opération Ambassadeurs de l'Efficacité Energétique au titre de l'année 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de participation financière correspondante.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 21 mars 2018

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE GRANDANGOULEME ET CHARENTE
SOLIDARITES POUR L'ACTION « AMBASSADEURS DE
L'EFFICACITE ENERGETIQUE »**

Entre

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême représentée par son Président, Jean-François DAURE, ou son représentant,

Et

Le **G.I.P Charente Solidarités** représenté par son Président, Pierre-Yves Briand

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, GrandAngoulême et le GIP Charente Solidarités ont mené des expérimentations de lutte contre la précarité énergétique et de réduction de consommation des ménages dans le cadre des opérations : Activons le lien en 2010-2011 et Maîtrise de l'Energie et des Fluides (MDEF) en 2012, et l'action Ambassadeurs de l'Efficacité énergétique de 2013 à 2016

Cette dernière opération, d'envergure départementale dénommée « ambassadeurs de l'efficacité énergétique », est reconduite pour les années 2017 à 2019.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de GrandAngoulême à l'action « Ambassadeurs de l'Efficacité Energétique », réalisée par le GIP Charente Solidarités sur le territoire de GrandAngoulême.

Article 2 - Descriptif de l'action « Ambassadeurs de l'efficacité énergétique »

2.1 - Objectif de l'action

Le GIP Charente Solidarités procède sur le territoire de GrandAngoulême à la mise en place du dispositif des ambassadeurs de l'efficacité énergétique dans un objectif :

- 1 de lutter contre la précarité énergétique dégradée par un accompagnement individualisé et suivi dans le temps
- 2 de favoriser la rénovation des logements, en les réorientant vers le dispositif « Réussir ma Rénov' »

Deux ambassadeurs interviennent sur le territoire de GrandAngoulême et sont installés géographiquement dans les Maisons des Solidarités du territoire.

2.2 - Missions des ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Les ambassadeurs de l'efficacité énergétiques ont pour missions :

- d'informer et d'accompagner 500 ménages par an sur le Département dans la réduction de leurs consommations d'énergie en leur faisant connaître les éco-gestes avec comme objectif une baisse de 20% des consommations énergétiques.
- de diminuer la précarité énergétique sur le territoire.

- de lutter contre l'habitat indigne : quantifier et détecter les logements non-décents et/ou insalubres par la réalisation de contrôles de décence par le PACT.
- de participer au développement du Tarif social de l'énergie.

L'accompagnement d'un ménage pourra être sollicité par : une commission FSL, le travailleur social référent, des partenaires y ayant intérêt, un élu, l'utilisateur...

Le parcours coordonné d'accompagnement par un des ambassadeurs de l'efficacité énergétique est le suivant :

Etape	Détail de l'accompagnement
1er Rendez-Vous (mois 1)	- Visite du logement et évaluation de la consommation du foyer via le logiciel Eco-logis - Relevé des compteurs - Signature du contrat d'accompagnement
2ème Rendez-Vous :(mois 2)	Restitution de l'évaluation faite lors du 1er rendez-vous - Présentation des objectifs à atteindre - Suivi des consommations
3ème Rendez-Vous (mois 3)	Poursuite de l'accompagnement - Distribution de l'Eco-kit sur mesure
4ème Rendez-Vous (mois 4)	Point intermédiaire sur les habitudes et la consommation
Appels téléphoniques (mois 5 à 9)	Poursuite de l'accompagnement avec relèves des compteurs et point sur les consommations
5ème Rendez-Vous (mois 10)	Bilan de l'accompagnement - Remise du questionnaire de satisfaction
La fin de l'accompagnement	la validation de la fin de l'accompagnement s'effectuera une fois que le Groupe Technique, qui se réunira mensuellement, l'aura décidé

Article 3 - Participation financière de GrandAngoulême

3.1 - Montant de la participation financière

Dans le cadre de la réalisation de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique », GrandAngoulême s'engage à verser au GIP la somme de 4 000 € pour l'année 2018, pour un montant total de l'opération estimé sur le Département à 139 732 €.

3.2 - Modalités de versement

La participation financière de GrandAngoulême fera l'objet d'un versement unique par voie de mandat administratif à la signature de la convention par les parties.

Article 4- Distribution kits de LED

Dans le cadre d'un partenariat entre EDF et le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Le GrandAngoulême, labellisé TEPCV, a pu bénéficier d'une opération de distribution de LED. Des kits ont été répartis dans les communes de l'ex GrandAngoulême aux familles les plus modestes. Pour cette deuxième phase de distribution, le GrandAngoulême souhaite mettre à disposition des kits au GIP Charentes Solidarités afin qu'il puisse en faire bénéficier les ménages qu'il accompagne. 250 kits seront ainsi remis au GIP Charentes solidarités qui en assurera la distribution en veillant à privilégier les personnes les plus modestes. Dans le cas où tous les kits seraient distribués avant la fin de l'année, le GIP Charentes solidarités pourra solliciter le GrandAngoulême pour une nouvelle distribution de 250 kits.

Article 5 - Bilan

Au cours du dernier trimestre 2018, le GIP s'engage à adresser à GrandAngoulême le bilan de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique » réalisée au titre de l'exécution de la présente convention.

Article 6 -Sanctions

En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou de mauvaise exécution de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique », telle que prévue au titre des présentes, GrandAngoulême se réserve le droit de suspendre ou de diminuer le montant des versements mentionnés à l'article 3.2 ci-dessus, de remettre en cause le montant de sa participation financière ou d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans cette éventualité, GrandAngoulême en informera le GIP Charente Solidarités par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 - Prise d'effet, Durée de la convention.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à Angoulême, le

En deux exemplaires originaux

P/Le Président de Grand Angoulême,

Le Président du GIP Charentes Solidarités,

Par Délégation

Le Vice-Président,

Jean REVEREAULT

Pierre-Yves BRIAND